



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la
Mer
Service Agriculture et
Forêt

Marseille, le **16 JUIN 2017**

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) afin d'examiner le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune. En conséquence, ce projet a été inscrit à l'ordre du jour de la CDPENAF du 13 avril 2017. Il a fait l'objet d'un recours gracieux en date du 22 mai 2017, qui est examiné le 16 juin 2017.

Après délibération, les membres de la Commission ont exprimé un avis favorable au projet de PLU de la commune de Ventabren sous les réserves suivantes :

- 1- **limiter l'étalement urbain, notamment en retravaillant les limites du secteur route de l'Arc** en excluant les parcelles à caractère naturel, ainsi que le sud du secteur le puits de la Bastidasse - le Péchou en cohérence avec le risque feu de forêt,
- 2- **exclure de l'urbanisation les parcelles AOP** situées à l'entrée ouest de la commune, ainsi que la parcelle Méjean de l'OAP Méjean-Maralouines.
- 3- **tendre vers un minimum de 30 logements à l'hectare** dans la zone urbaine et plus particulièrement sur les secteurs identifiés en Orientation d'Aménagement et de Programmation,
- 4- **ne pas implanter le projet de parc photovoltaïque** sur le secteur visé,
- 5- en zone agricole et naturelle, **limiter le nombre d'annexes aux habitations à une seule de 20m²** (hors piscine) d'une hauteur maximale de 2m50 à l'égout du toit ou à l'acrotère. Tout point de cette annexe devra être situé à une distance maximale de 20m de l'habitation principale.

Les membres de la commission recommandent aussi à la commune de justifier la nécessité de la zone économique du Château Blanc, notamment dans sa dimension intercommunale.

Ce présent avis annule et remplace l'avis signé en date du 22 mai. Je vous rappelle que le présent avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers est consultatif et devra figurer au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire de Ventabren
Hôtel de ville de Ventabren
17 Grand' Rue
13122 Ventabren

Pour le Préfet
Madame Générale Adjointe

Mme AHRWEILLER